

Accédez plus facilement au centre-ville !

C'EST QUOI une « zone bleue » ?

Il s'agit d'une zone réglementée où le **stationnement est gratuit mais limité dans la durée**. L'objectif de la zone « bleue » est d'**encourager la rotation des véhicules** afin de favoriser l'accès de tous au centre-ville.

C'EST OÙ la « zone bleue » ?

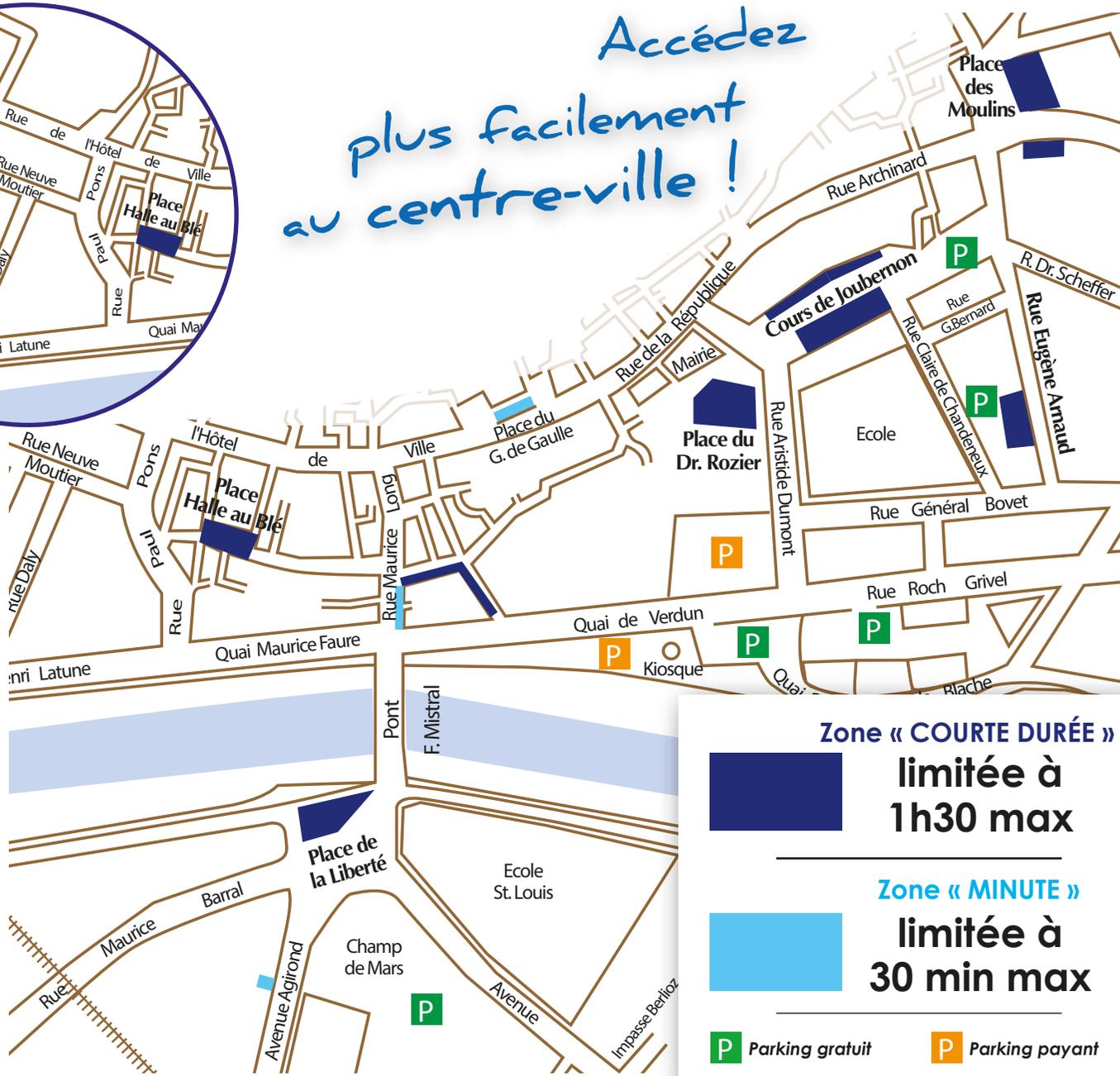
Deux zones sont à distinguer, portant sur un total de 224 places :

- **une zone « minute » :**

rue Maurice Long (dans la partie comprise entre la rue des Cuireteries et le quai de Verdun) - place du Général de Gaulle (le long du platelage) - rue Agirond (devant le n°2).

- **une zone « courte durée » :**

place des Moulins - cours Jouberson - place du Docteur Maurice Rozier - place Halle-au-Blé - rue Eugène Arnaud - rue du Général Berlier (le long de la place de la Halle-au-Blé) - rue des Cuireteries - rue Crévecoeur - place de la Liberté - place Soljenitsyne - niveau 1 du parking de La Poste (sous-sol gratuit)



Zone « COURTE DURÉE »
limitée à 1h30 max

Zone « MINUTE »
limitée à 30 min max

P Parking gratuit **P** Parking payant

Cette limitation s'applique de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, tous les jours ouvrables sauf les dimanches, jours fériés et jours de marchés ou manifestations dans les rues concernées. En dehors de ces créneaux horaires, ces emplacements retrouvent leur affectation habituelle.